



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET

**Bons cadeaux jeunes
diplômés baccalauréat 2021**

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-
Préfecture le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES BACCALAUREAT 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite cette année encore, récompenser les jeunes diplômés de La Ferté-Alais pour le brevet des collèges, le Baccalauréat et le Baccalauréat Professionnel.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau auprès d'une enseigne nationale :

- A hauteur de 30 Euros pour les lycéens, avec une majoration de 20 Euros pour les jeunes ayant obtenu la mention « très bien » au Baccalauréat et au Baccalauréat professionnel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE 19 jeunes sont concernés par ces diplômes, dont 1 jeune avec mention « très bien »,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances en date du 16 septembre 2021 et scolaire en date du 15 septembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** l'achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés de la ville,
- **DIT** que le montant est arrêté à la somme de 30 € pour le Baccalauréat et Baccalauréat Professionnel.

- **DIT** que le montant est majoré de 20 Euros pour les mentions « très bien » obtenues par les bacheliers.
- **PRECISE** que les personnes absentes le jour de la remise de ces bons cadeaux, (sauf pour raison médicale ou présence à l'école), ne pourront pas recevoir ces derniers.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

